

**COMMUNE DE SAINT-FLOUR**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JUILLET 2020**  
**DELIBERATION N°31/07/2020-49**

Conseillers en exercice : 29 L'an deux mille vingt, le trente et un Juillet, à dix-huit heures et  
Présents : 26 trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-  
Absents(s) représenté(s) : 3 FLOUR s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses  
Absent(s) excusé(s) : 0 séances, après convocation légale, sous la présidence de  
Votants : 29 Monsieur Philippe DELORT, Maire.

**Étaient présents :**

M. Philippe DELORT, Maire, M. Eric BOULDOIRES, MME Marie PETITIMBERT, M. Frédéric DELCROS, MME Annick MALLET, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Bonnie DELEPINE, M. Jérôme GRAS, MME Florie PAROU, Adjoint, M. Jean-Claude PRIVAT, MME Patricia RENAUD, M. Jean-Luc PERRIN, MME Corinne AMAT, MM. Christian GRENIER, Nicolas FERNANDEZ, Géraud DELPUECH, MMES Emmanuelle NIOCEL-JULHES, Maryline VICARD, M. Tarek EL MAROUANI, MME Marine NEGRE, M. Marc POUGNET, MMES Martine GUIBERT, Miriame CHABANIER, Nathalie LESTEVEN, M. Adrien LAMAT, MME Christiane MEYRONEINC, Conseillers Municipaux.

**Absents représentés :**

MME Monique FLAGEOL par M. Philippe DELORT,  
MME Mathilde MEISSONNIER par MME Annick MALLET,  
M. Serge MEDARD par MME Martine GUIBERT.

Madame Marine NEGRE a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 3 Août 2020 et que la convocation avait été faite le 24 Juillet 2020.

Le présent extrait a été transmis le **07 AOUT 2020**  
à Madame le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR.

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de réception en Sous-Préfecture, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

**OBJET : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2020 -  
BUDGETS ANNEXES**

**RAPPORTEUR : Monsieur Eric BOULDOIRES**

Le débat d'Orientations Budgétaires pour 2020 concerne également les budgets annexes.

Considérant la situation sans précédent liée à la crise sanitaire du Covid-19 certains budgets annexes seront directement impactés (cinéma, camping).

## **A→SERVICE BUS URBAIN**

### **1. Dette**

Le capital de la dette restant à rembourser s'élève à 38 004,58 € au 1<sup>er</sup> Janvier 2020. Il était de 48 754,66 € au 1<sup>er</sup> Janvier 2019, soit une baisse de 10 750,08 €. Il s'agit d'un emprunt à taux fixe.

L'annuité de la dette s'établit ainsi au montant prévisionnel de 12 517,96 € identique à celui de 2019.

Le montant de capital de la dette remboursé en 2020 sera de 11 181,04 € (10 750,08 € en 2019).

Les intérêts de la dette sont évalués pour 2020 à 1 336,92 €. Ils s'élevaient à 1 767,88 € l'année précédente.

### **2. Orientations budgétaires**

Après le changement des horaires du FLORIBUS en 2018, une réflexion a été engagée sur l'année 2019 sur d'éventuelles modifications à apporter au réseau urbain avec notamment l'analyse du besoin de desserte des zones d'activités comme celle du Rozier-Coren. Cette étude devrait se finaliser sur l'exercice 2020 (coût 16 000 €).

L'acquisition d'un nouveau bus urbain qui est l'un des sujets de l'étude devrait se concrétiser au 4<sup>ème</sup> semestre 2020 afin de développer l'offre de transport. Cet investissement sera financé à 80% par une subvention Leader.

Les crédits pour les dépenses de personnel seraient de 69 700 €.

Les recettes sont constituées par la subvention d'équilibre du budget général qui sera de 94 526,73 € et par la participation de la Communauté de Communes pour un montant de 11 475 €.

Le résultat du Compte Administratif 2019 est excédentaire de 4 007,27 € en section de fonctionnement et déficitaire de 119 024,28 € en section d'investissement.

## **B→SERVICE CAMPINGS**

Ce budget est directement impacté par la crise sanitaire liée au Covid-19. Suite à la fermeture des campings municipaux sur une longue période ; les recettes seront en nette diminution.

### **1. Dette**

Le capital de la dette restant à rembourser s'élève 20 770,67 € au 1<sup>er</sup> Janvier 2020. Il était de 22 325,97 € au 1<sup>er</sup> Janvier 2019, soit une baisse de 1 555,30 €. Il s'agit d'un emprunt à taux fixe.

L'annuité de la dette s'établit ainsi au montant prévisionnel de 1 835,80 €, identique à celui de 2019.

Le montant de capital de la dette remboursé en 2020 sera de 1 575,46 € (1 555,30 € en 2019).

Les intérêts de la dette sont évalués pour 2020 à 260,34 € (280,50 € en 2019).

## **2. Orientations budgétaires**

La Ville avait contracté depuis quatre années une convention de mandat de gestion avec un prestataire privé afin qu'il gère et exploite pour son compte les deux campings municipaux. Le tribunal de commerce de Clermont-Ferrand en date du 5 Décembre 2019 a prononcé la liquidation judiciaire à l'égard de ce prestataire.

En parallèle, un appel d'offre pour une délégation de service publique a été lancé mais cette procédure est restée infructueuse.

Dans ce contexte, la Ville de Saint-Flour souhaite repartir sur une gestion des campings en régie en attendant de trouver une solution.

Les dépenses de personnel sont estimées à la somme de 40 400 €.

Les recettes sont constituées par la subvention d'équilibre du budget général qui sera de 75 819,86 €.

Le résultat du Compte Administratif 2019 est déficitaire de 11 333,88 € en section de fonctionnement et excédentaire de 28 180,92 € en section d'investissement.

### **C→SERVICE EAU**

#### **1. Dette**

Le capital de la dette restant à rembourser s'élève à 2 818 692,70 € au 1<sup>er</sup> Janvier 2020. Il était de 2 825 642,93 € au 1<sup>er</sup> Janvier 2019, soit une baisse de 6 950,23 €.

La structure de cette dette (capital restant dû) est composée de 83,25% d'emprunts à taux fixe, 6,39% d'emprunts à taux variable et de 10,36% d'emprunts indexés sur le taux du livret A.

L'annuité de la dette s'établit ainsi au montant prévisionnel de 236 917,26 € contre 227 106,16 € en 2019.

Le montant de capital de la dette remboursé en 2020 sera de 188 149,33 € contre 176 950,23 € en 2019.

Les intérêts de la dette sont évalués pour 2020 à 48 767,93 €. Ils s'élevaient à 50 155,93 € l'année précédente.

Une ligne de trésorerie a été renouvelée.

#### **2. Orientations budgétaires**

Le programme d'investissement du budget annexe Service Eau se poursuit en 2020 avec des études pour la réhabilitation des réservoirs de Bernet et Montplain, la réfection du réseau du secteur du parvis de la Cathédrale, l'acquisition de terrain en vue de la création d'un réservoir de stockage sur la commune de Paulhac, des études relatives à la réalisation d'un nouveau forage et enfin de renouveler progressivement les automates de télégestion pour anticiper l'arrêt annoncé des lignes RTC.

Les dépenses de personnel sont estimées à la somme de 222 000 €.

Le résultat du Compte Administratif 2019 est excédentaire de 128 876,03 € en section de fonctionnement et de 17 240,81 € en section d'investissement.

## **D→SERVICE ASSAINISSEMENT**

### **1. Dette**

Le capital de la dette restant à rembourser s'élève à 1 287 891,05 € au 1<sup>er</sup> Janvier 2020. Il était de 358 793,12 € au 1<sup>er</sup> Janvier 2019, soit une augmentation de 929 097,93 €.

La structure de cette dette (capital restant dû) est composée de 24% d'emprunts à taux fixe, et de 76% d'emprunts indexés sur le taux du livret A.

A ce titre, un emprunt d'un montant de 2.3 M€ a été contracté en 2018 pour le financement de la construction de la nouvelle station d'épuration. 2 264 648 € ont d'ores et déjà été débloqués pour régler les factures mais cette dette n'est pas intégrée en totalité dans les montants susvisés. En effet, une partie de l'emprunt ne sera remboursé qu'après le 31 Décembre 2020.

L'annuité de la dette s'établit ainsi au montant prévisionnel de 109 967,23 € contre 50 318,82 € en 2019.

Le montant de capital de la dette remboursé en 2020 sera de 90 118,57 € contre 49 349,92 € en 2019.

Les intérêts de la dette sont évalués pour 2020 à 19 848,66 € (968,90 € en 2019).

Une ligne de trésorerie a été renouvelée afin de couvrir les besoins d'avances sur facturation, avant versement des aides de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

### **2. Orientations budgétaires**

Le programme d'investissement du budget annexe assainissement pour l'année 2020 permettra de finaliser la construction de la nouvelle station d'épuration, de procéder à la mise en séparatif des réseaux du secteur du parvis de la Cathédrale, de poursuivre les recommandations de travaux inscrites dans le schéma directeur d'assainissement et enfin de renouveler progressivement les automates de télégestion pour anticiper l'arrêt annoncé des lignes RTC.

Les dépenses de personnel s'élèveront à la somme de 192 000 €.

Le résultat du Compte Administratif 2019 est excédentaire de 372 605,46 € en section de fonctionnement et déficitaire de 88 367,13 € en section d'investissement.

## **E→SERVICE LOTISSEMENT DU BEL AIR BAS**

### **1. Dette**

Aucun emprunt n'a été contracté au titre de ce budget annexe.

En 2020, une ligne de trésorerie a été renouvelée.

### **2. Orientations budgétaires**

Les écritures budgétaires concernent, pour la plupart, des opérations de stock. La commercialisation des lots continue.

La SA POLYGONE a sollicité l'acquisition de 8 terrains supplémentaires afin de construire des pavillons en location-accession. Cette cession a été approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 21 Février 2020 au prix de 27,41 € H.T. du m<sup>2</sup> au lieu de 37,41 € H.T.

## **F→SERVICE LOTISSEMENT DE LA CROIX DE MONTPLAIN - PRE CHARREIRE**

## **1. Dette**

Le capital de la dette restant à rembourser s'élève à 126 199,72 € au 1<sup>er</sup> Janvier 2020. Il était de 148 339,94 € au 1<sup>er</sup> Janvier 2019, soit une baisse de 22 140,22 €. Il s'agit d'un emprunt à taux fixe.

L'annuité de la dette s'établit ainsi au montant prévisionnel de 28 667,18 € (28 667,18 € en 2019).

Le montant de capital de la dette remboursé en 2020 sera de 23 114,39 € contre 22 104,22 €.

Les intérêts de la dette sont évalués pour 2020 à 5 552,79 €. Ils s'élevaient à 6 526,96 € l'année précédente.

## **2. Orientations budgétaires**

Les écritures budgétaires concernent, pour la plupart, des opérations de stock. Il s'agit d'assurer le portage foncier de Pré Charreire.

### **G→SERVICE CINEMA LE DELTA**

Ce budget est directement impacté par la crise sanitaire liée au Covid-19. Suite à la fermeture des salles sur une longue période, les recettes seront en nette diminution, ce qui engendrera une hausse de la subvention d'équilibre venant du budget général.

## **1. Dette**

Une avance remboursable à taux fixe avait été accordée par le C.N.C. pour l'installation d'équipements de projection numérique au Cinéma Delta d'un montant de 52 400 €. Le remboursement est effectif depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2016.

Le capital de la dette restant à rembourser s'élève à 23 096 € au 1<sup>er</sup> Janvier 2020. Il était de 28 424 € au 1<sup>er</sup> Janvier 2019, soit une baisse de 5 328 €.

L'annuité de la dette s'établit au montant prévisionnel de 5 328 € comme en 2019 et 2018.

## **2. Orientations budgétaires**

Le travail de qualité fourni par les agents en charge du Cinéma s'est traduit par une très bonne année 2019 en termes de fréquentation.

Les dépenses de personnel s'élèveraient ainsi à la somme de 75 000 € en 2020.

Le versement d'une subvention d'équilibre de 31 588 € provenant du budget de la commune sera nécessaire sur cet exercice suite à la crise sanitaire.

Le résultat du Compte Administratif 2019 est excédentaire de 8 139,45 € en section de fonctionnement et de 39 723,57 € en section d'investissement.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Après avoir délibéré,

- **DÉBAT sur les orientations budgétaires des Budgets Annexes pour l'exercice 2020.**

- **ACCEPTÉ** qu'il n'y ait pas de débat de l'opposition sur les orientations budgétaires des Budgets Annexes, le vote du budget 2020 ayant lieu exceptionnellement lors de la même séance suite à la crise sanitaire du Covid-19.

POUR : 29 voix

Ainsi délibéré en séance ordinaire les jour, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre.

Le Maire,  
  
Philippe DELORT

